Offre d'emploi: Chargé·e de projet – Chantier Collectivités ZéN L'Assomption-D'Autray





Le Front commun pour la transition énergétique et le Chantier Collectivités ZéN (zéro émission nette) de L'Assomption-D'Autray sont à la recherche d'une personne débrouillarde et soucieuse de la transition socio-écologique afin de combler le poste de chargé-e de projet du Chantier.

Le FCTÉ et le Chantier ZéN L'Assomption-D'Autray

Créé en 2015, le **Front commun pour la transition énergétique** regroupe 80 organisations environnementales, citoyennes, syndicales, communautaires et étudiantes représentant 1,8 million de personnes au Québec. **Collectivités ZéN – L'Assomption-D'Autray** vise à rassembler des acteurs clés de tous les secteurs des deux MRC autour d'une démarche inclusive de transition écologique conçue par et pour le territoire, avec le soutien proactif du Front commun pour la transition énergétique et d'un réseau robuste de partenaires nationaux. Membre du projet Collectivités ZéN du Front commun, Collectivités ZéN – L'Assomption-D'Autray fait partie des huit chantiers de transition vers des collectivités carboneutres, plus résilientes et plus solidaires.

Les coporteurs de Collectivités ZéN – L'Assomption-D'Autray sont les groupes **L'Assomption en transition** et **Les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert**. Ses partenaires : *Marché Brandon (Saint-Gabriel de Brandon), Collectif La Nuée (Saint-Didace), Mouvement d'éducation populaire de Lanaudière (MÉPAL), Comités vigilance hydrocarbure des Îles (La Visitation-de-l'Île-Dupas), de Lanoraie et de Lavaltrie, Cereso (Cégep de L'Assomption), Économie sociale Lanaudière (Joliette), Bio.Enviro.In (Joliette), Lanaudière économique (St-Jacques), Société d'aide au développement économique (SADC) D'Autray-Joliette.*

Le mandat

La personne chargée de projet relèvera de la Coordination générale du FCTÉ et du comité directeur de Collectivités ZéN – L'Assomption-D'Autray. Son mandat se subdivisera en deux volets :

Volet territorial (représentant 75% du temps d'emploi)

En soutien aux coporteurs et partenaires de Collectivités ZéN – L'Assomption-D'Autray, la personne chargée de projet :

- Contribuera à élargir graduellement le cercle des membres et partenaires du Chantier en créant des ponts avec des acteurs clés de tous les secteurs dans la région, y compris les antennes locales des membres du Front commun pour la transition énergétique;
- Rassemblera ces organismes au sein d'un Chantier de transition portant une vision commune et un plan d'action commun pour faire

transitionner leur collectivité vers la carboneutralité et une résilience accrue, dans un esprit de solidarité et de justice sociale;

- Coordonnera la mise en œuvre du plan d'action territorial et le déploiement local des programmes nationaux, dont l'organisation des activités locales des <u>Semaines d'actions ZéN</u>;
- Assumera les tâches administratives et logistiques essentielles à la bonne marche du Chantier;
- Participera à la recherche de financement en collaboration avec le comité Financement de Collectivités ZéN – L'Assomption-D'Autray.

Volet national (représentant 25% du temps d'emploi)

En concertation avec l'équipe nationale du FCTÉ et les chargé·e·s de projets des autres Chantiers ZéN, la personne chargée de projet :

- Assurera la participation de Collectivités ZéN L'Assomption-D'Autray aux instances nationales du Front commun;
- Contribuera à la conception et au déploiement des programmes et projets communs du réseau national de Chantiers.

Qualifications

- Formation académique, expérience de travail et expérience
 personnelle: Formation et/ou expérience pertinente dans un domaine
 lié à la transition écologique ou à la gestion de projets, aux
 communications, à l'animation de démarches collectives ou à
 l'éducation et à la sensibilisation, spécialement l'éducation relative à
 l'environnement.
- Connaissance des enjeux de la transition socio-écologique
 : Compréhension des enjeux de la transition socio-écologique porteuse de justice sociale.
- **Connaissance du mouvement environnemental :** Excellente connaissance du mouvement environnemental.
- Maîtrise des outils informatiques, des réseaux sociaux, des outils de gestion de projets et des applications de réunions en ligne.
- Langues : Excellente maîtrise du français.

Conditions de travail

- **Type d'emploi :** Emploi temporaire à temps partiel ou à temps plein (selon le financement obtenu*)
- Durée du contrat salarié: Deux ans avec période de probation de 6 mois
- Horaire et semaine de travail : De jour occasionnellement le soir ou la fin de semaine. Horaire flexible sous réserve d'une entente avec l'employeur.
- Salaire: Salaire brut de 22,00 \$ / heure, versé aux deux semaines. La personne aura le droit à la « paie de vacances » équivalant à 4 % du salaire brut.
- Vacances: 4 semaines de congé sont offertes l'été après la probation et le FCTÉ offre aussi les journées nécessaires pour permettre deux semaines de congé dans le temps des Fêtes.
- **Lieu de travail :** Télétravail. Le matériel informatique et la connexion Internet doivent être fournis par la personne embauchée.

Date limite

Les candidatures seront acceptées **jusqu'au 10 octobre 2022**. Les entrevues auront lieu le plus rapidement possible après cette date.

Pour postuler

Un curriculum vitae et une lettre de motivation doivent être acheminées à <u>danioud@yahoo.ca</u> ou à <u>louise.morand@mail.mcgill.ca</u> avec pour sujet : « Chargé·e de projet − Chantier collectivités ZéN L'Assomption-d'Autray ».

Le FCTÉ souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes appartenant à un groupe discriminé à postuler et à souligner, si elles le souhaitent, cette appartenance dans leur candidature.

^{*} Le Front commun finance les 2/3 du salaire. Les chantiers de Collectivités ZéN doivent assumer le 1/3 restant. À ce jour, Collectivités ZéN – L'Assomption-D'Autray a un montant de 8 000 \$ qui sera affecté au salaire pour la première année. Elle doit recueillir un montant de 7 000 \$ supplémentaire pour assurer un poste à temps plein. La recherche de financement devra se poursuivre au cours de la première année pour défrayer le 1/3 du salaire pour la deuxième année.